



Mariage gris qu'est ce que je peut faire

Par **kabyledu45**, le **04/07/2013 à 14:42**

bonjour, je me suis marié en 2010 à Orléans avec un étudiant de 11 ans de moins que moi. Il y a eu des enquêtes par la police et plainte de doute. Après avoir obtenu sa carte de 1 an, son comportement devenait de plus en plus insupportable. J'ai engagé une procédure de divorce. Au bout de 6 mois, Mr avait reçu un document de reconduite à la frontière, que je ne savais pas. Il a repris contact avec moi, il s'est excusé et changé de comportement. Il finit par obtenir sa carte de 10 ans, son permis et repris son travail. N'ayant pas d'enfant, il m'a demandé si je voulais en faire un. Après 10 mois de réflexion, je me suis dit qu'il fallait. Je suis enceinte de 8 mois aujourd'hui, il apprend que c'est une fille. Son comportement a changé radicalement. Il m'insulte, me rabaisse au quotidien. Pour ceux qu'il a obtenus, c'était grâce à lui et personne d'autre. Il veut prendre un appartement. Et on a un rdv au tribunal avec le juge en septembre car le procureur en vu des éléments du dossier souhaite annuler le mariage. Chose que je consens tout à fait. J'ai part à mon avocat. Je voudrais savoir ce qui m'attend et pour le bébé que va-t-il se passer, merci de me répondre. Je souffre rn.

Par **amajuris**, le **04/07/2013 à 20:14**

Bjr, que voulez-vous qu'on vous réponde. Rn que vous avez été naïve mais je pense que votre famille et votre entourage vous ont mis en garde sur les risques de mariage gris mais que vous n'en avez pas tenu compte. Rn en plus après un début de divorce, vous reprenez une vie commune avec votre mari et vous vous retrouvez volontairement enceinte. Rn il faut attendre que la procédure initiée par le procureur aboutisse. Rn mais pour l'instant c'est votre mari qui sera le père de votre enfant et il obtiendra sans doute un titre de séjour comme parent d'enfant français. Rn cdt